



Cette catégorie s'adresse à tous les élèves et a pour but de souligner des initiatives ou des réalisations exceptionnelles **d'élèves ou de groupes d'élèves**. Celles-ci doivent être en lien direct avec les secteurs d'activités **scolaire, artistique, culturel, scientifique, numérique ou entrepreneurial**.

Les critères de mise en candidature sont les suivants :

- Être en lien direct avec les activités éducatives offertes à l'école
- Avoir un certain niveau d'engagement (temps investi dans l'activité, utilisation par l'élève des ressources existantes dans l'école, etc.)
- Démontrer un niveau élevé d'autonomie (selon l'âge et la catégorie des élèves)

Un maximum de trois candidatures peut être soumis par école et par centre. Il appartient à l'école de faire une première sélection pour s'assurer de la qualité des projets. Pour donner toute l'importance au projet et pour permettre au comité de sélection de prendre une décision éclairée, chaque projet doit être accompagné de documents, photos, travaux d'élèves, etc.

Un comité de sélection évaluera les mises en candidature et déterminera les projets gagnants. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas accorder de prix dans une catégorie si le projet ne répond pas aux critères.

Date limite : Le 1^{er} mai 2024



Récompenses

Les projets gagnants en RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION et pour CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE seront reconnus de deux façons :

- Un certificat-mérite sera remis à chaque élève ayant contribué à un projet gagnant :
 - » Élèves des écoles primaires : *un projet retenu*
 - » Élèves des écoles secondaires : *un projet retenu*
 - » Élèves de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et des services aux entreprises : *un projet retenu*
- Une bourse en argent accompagnera chaque projet gagnant

Les récompenses distribuées aux élèves pour la **RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION** et pour la **CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE** seront remises officiellement par un membre de la Fondation, son représentant ou par la direction de l'école, lors de la cérémonie annuelle de remise de récompenses à l'école.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

La Fondation du mérite scolaire de la Beauce-Etchemin possède un conseil d'administration composé de quinze membres, sous la présidence de monsieur Robin Rodrigue. Celui-ci est appuyé par madame Sylvie Lafontaine, vice-présidente, madame Chantale Veilleux, trésorière et madame Isabelle F. Gilbert, secrétaire.

Font partie du conseil d'administration :

- Esteban Bolduc**
Représentant des élèves du secondaire
- Samuel Charest**
Représentant des élèves de la formation professionnelle
- Karel Deblois**
Représentante du personnel de soutien
- Camille Doyon**
Représentante des élèves de l'éducation des adultes
- Tabitha Drouin**
Représentante du comité de parents (secondaire)
- Alexandre Fortin**
Représentant du personnel enseignant (primaire)
- Isabelle F. Gilbert**
Représentante du centre de services scolaire
- Luce Lachance**
Représentante des directions d'école (primaire)
- Sylvie Lafontaine**
Représentante des directions d'école (secondaire)
- Nathalie Pruneau**
Représentante des cadres, des gérants et des directions de service
- Émilie Rodrigue**
Représentante du comité de parents (primaire)
- Johanne Rodrigue**
Représentante du personnel enseignant (secondaire)
- Robin Rodrigue**
Représentant des directions des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes
- Geneviève M. Talbot**
Représentante du personnel professionnel
- Chantale Veilleux**
Trésorière



Programme
2023-2024



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La Fondation du mérite scolaire de la Beauce-Etchemin est heureuse de présenter son programme de récompenses pour l'année 2023-2024. Celui-ci s'adresse à tous les élèves du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE).

Il vise, de façon générale, à récompenser :

- D'une part, la **RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION**, par rapport à l'ensemble des éléments suivants : le comportement, l'effort soutenu en classe, l'implication dans la vie scolaire, le rendement scolaire
- D'autre part, la **CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE**

CATÉGORIES D'ÉLÈVES

Aux fins du programme de récompenses, les élèves du CSSBE sont répartis en trois catégories :

- A. Les élèves des écoles primaires
- B. Les élèves des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes
- C. Les élèves de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et des services aux entreprises

STATUT

La Fondation fut constituée en corporation le 24 janvier 1985 et, après révision, sa charte et ses règlements furent amendés le 28 avril 2000, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Son siège social est situé au 1925, 118^e Rue, Saint-Georges, G5Y 7R7. Les règlements de la Fondation sont disponibles sur le site du CSSBE ou au siège social.

Les buts pour lesquels la corporation a été constituée sont les suivants : recevoir des dons, souscriptions ou rentes, les administrer en vue d'utiliser le fruit de ces capitaux pour récompenser et encourager par tous les moyens jugés appropriés la créativité, l'initiative et l'excellence dans le secteur public de l'éducation primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'éducation des adultes sur le territoire du CSSBE.

RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION



A. Élèves des écoles primaires

La Fondation offrira à chacune des écoles primaires deux médailles à deux élèves méritants (soit une pour un garçon et une pour une fille) de chaque groupe de 6^e année, au régulier ou en cheminement particulier.

Également, des certificats-mérite seront offerts à des élèves du préscolaire à la 6^e année, et ce, à raison d'un certificat par tranche de dix élèves, le onzième élève d'une classe donnant droit à un deuxième certificat-mérite. **Pour une classe de vingt-et-un élèves et plus**, le nombre sera de trois certificats-mérite. Ces médailles et certificats-mérite seront officiellement remis aux élèves à la fin de l'année scolaire.

B. Les élèves des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes

La Fondation offrira un certificat-mérite aux élèves de chacune des catégories suivantes des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes :

- Enseignement général, 1^{er} cycle du secondaire : un par école, mais pour la polyvalente Benoît-Vachon : deux
- Enseignement général, 2^e cycle du secondaire : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges et la polyvalente Benoît-Vachon : deux par école
- Formation préparatoire au travail (FPT) 1-2 : un par école concernée
- Formation préparatoire au travail (FPT) 3 : un par école concernée
- Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) : un par école concernée
- Formation aux métiers semi-spécialisés (FMS) : un par école concernée
- Centre d'aide : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges et la polyvalente Benoît-Vachon : deux par école
- Initiation à la vie sociale et professionnelle : un par école concernée
- Projet particulier préparatoire à la formation professionnelle : un par école concernée
- Cheminement particulier continu (CPC) : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges : deux

Le choix des élèves sera fait par la direction de l'école, en collaboration avec son personnel, suivant un processus qu'elle déterminera, tout en respectant les critères du programme de récompenses de la Fondation du mérite scolaire.

C. Les élèves de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, des services aux entreprises et de la francisation

Des certificats-mérite seront offerts aux élèves les plus méritants de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, des services aux entreprises et de la francisation qui suivent un cours à plein temps, c'est-à-dire un cours qui correspond à un profil d'une année en formation générale, à un plan de formation au secteur professionnel et formation continue.

Formation professionnelle (jeunes et adultes)

- CIMIC : quatre certificats
- Centre de formation professionnelle Pozer : quatre certificats
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Saint-Joseph : un certificat
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Sainte-Marie : deux certificats
- RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) : quatre certificats
- Duplex concomitance intégrée : trois certificats par centre

Le choix des élèves sera fait par la direction des centres, en collaboration avec les formateurs, suivant un processus qu'elle déterminera, tout en respectant les critères du programme de récompenses de la Fondation du mérite scolaire.

Éducation des adultes – formation générale

- CEA de Saint-Prosper et de Sainte-Justine : deux certificats
- CEA Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (incluant La Guadeloupe et Saint-Martin) : cinq certificats
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Sainte-Marie et secteur de Saint-Joseph : trois certificats

Services aux entreprises

- Formation continue : quatre certificats

Autres voies

Un certificat pour chacun des trois centres regroupés : élèves inscrits en formation à l'intégration sociale et en formation à l'intégration socioprofessionnelle.

Francisation

- Primaire : un certificat par école*
- Secondaire : un certificat par école*
- Formation professionnelle : un certificat par centre
- Éducation des adultes : cinq certificats par centre

* Candidature exceptionnelle

